

Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse

Herausgeber: Vereinigung für Schweizerische Kirchengeschichte

Band: 54 (1960)

Artikel: La découverte des monument chrétiens d'Hippone

Autor: Perler, Othmar

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-128545>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

OTHMAR PERLER

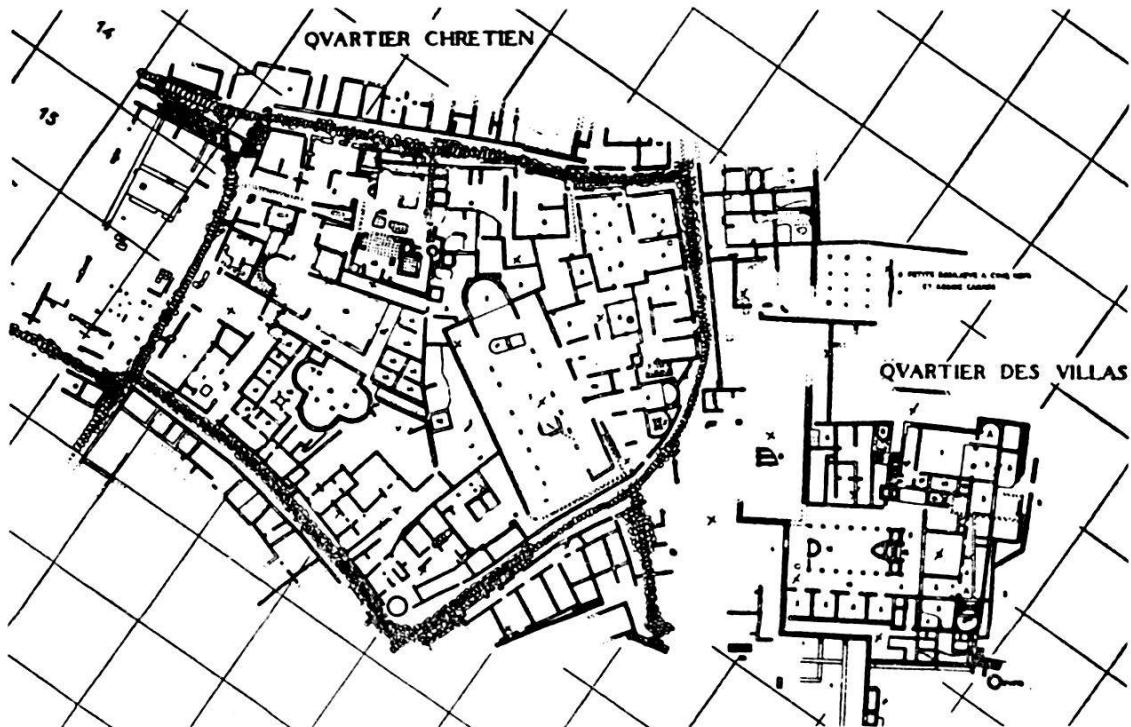
LA DÉCOUVERTE DES MONUMENTS CHRÉTIENS
D'HIPPONE

Sous le titre *Monuments chrétiens d'Hippone, ville épiscopale de saint Augustin*¹, M. l'Amiral Erwan Marec publie une partie des fouilles qu'il a commencées en 1924, étant officier de marine, stationné à Bône, qu'il a reprises avant la guerre de 1939 à 1945 et qu'il continue à diriger avec une persévérance admirable. Elles l'ont conduit aux découvertes les plus sensationnelles : le forum, un superbe théâtre, des thermes, des villas luxueuses, un marché, et tout un quartier (*insula*) chrétien, etc. L'ancien Hippo Regius que saint Augustin a illustré par sa présence, son apostolat, sa science, et que l'on croyait à jamais perdu, ressuscite grâce à une noble passion, un grand talent d'organisation et l'enviable culture d'un ancien officier breton, ajoutons, grâce aussi à la compréhension des autorités de Bône, d'Alger et de Paris.

Bien que notre article semble dépasser le cadre de cette Revue, son sujet intéresse néanmoins ses lecteurs en raison de l'influence exercée sur la chrétienté par la doctrine et les institutions du Docteur d'Hippone, en raison aussi des nombreux manuscrits, conservés dans nos bibliothèques, qui portent le nom de saint Augustin. Il ne s'agit d'ailleurs que de présenter le livre d'un auteur qui m'a honoré d'une correspondance scientifique et amicale à partir du moment où j'ai fait sa connaissance au milieu de ces ruines en automne 1954.

L'*insula* chrétienne se trouve à 200 m. environ du forum, au Nord-Ouest, à peu de distance de l'ancien rivage de la mer. Elle est délimitée par des rues dont le tracé irrégulier forme un pentagone. Le vieux quar-

¹ Publié par le Ministère de l'Algérie, Sous-Direction des Beaux-Arts. Arts et Métiers graphiques, rue Séguier 18, Paris 1958.



L'insula chrétienne ; à droite, « l'Eglise à cinq nefs » et villas du front de mer
(Extrait du plan général des fouilles d'Hippone, par J. Stawski, ap. Marec, h. t.)

tier remonte sans doute à une très haute antiquité. Il a subi de nombreuses transformations, ce qui rend la reconstitution fort difficile. Un plan (ou des plans) fixant les couches successives serait le bienvenu.

Une grande basilique à trois nefs a été implantée dans un ensemble de constructions antérieures comprenant des villas au Nord-Est et un établissement industriel (teinturerie de pourpre selon M. Marec ou établissement de foulons selon M. Marrou) au centre et au Nord-Ouest. La nef, longue de 37,70 m., large de 18,50 m. est divisée en longueur par 10 piliers. L'abside surélevée, en hémicycle, est large de 8,50 m., profonde de 7 m. Du côté opposé, un narthex séparait probablement l'église de la rue. Du collatéral droit on entre dans une salle absidée qui serait, toujours selon M. Marec, le *consignatorium*. Elle est en communication avec un baptistère bien conservé, précédé d'une autre salle.

A gauche de la basilique, M. Marec situe le *secretarium* : cour ouverte avec un péristyle, une abside du côté Ouest et diverses petites salles du côté Est. Le *secretarium* (son abside) était le lieu où l'évêque recevait les fidèles et jugeait leurs causes. Les petites salles étaient peut-être destinées aux archives et à la bibliothèque.

A une date ultérieure, le *secretarium* reçut en annexe une salle tréflée avec des colonnes à l'intérieur. M. Marec l'identifie avec la *memoria* de

saint Etienne, qui était le lieu des miracles racontés par l'auteur de la Cité de Dieu (chap. 8 du livre XXII) et des sermons 317 à 324.

Toujours selon M. Marec, on pourrait placer autour de cette *memoria*, à l'Ouest, le monastère des laïques, fondé par saint Augustin dès son arrivée à Hippone en 391 (sermo 355, 2 ; Possidius, Vita Aug. 5) ; à l'Est, la maison de l'évêque, transformée en couvent de clercs vers 396 (sermo 355, 2).

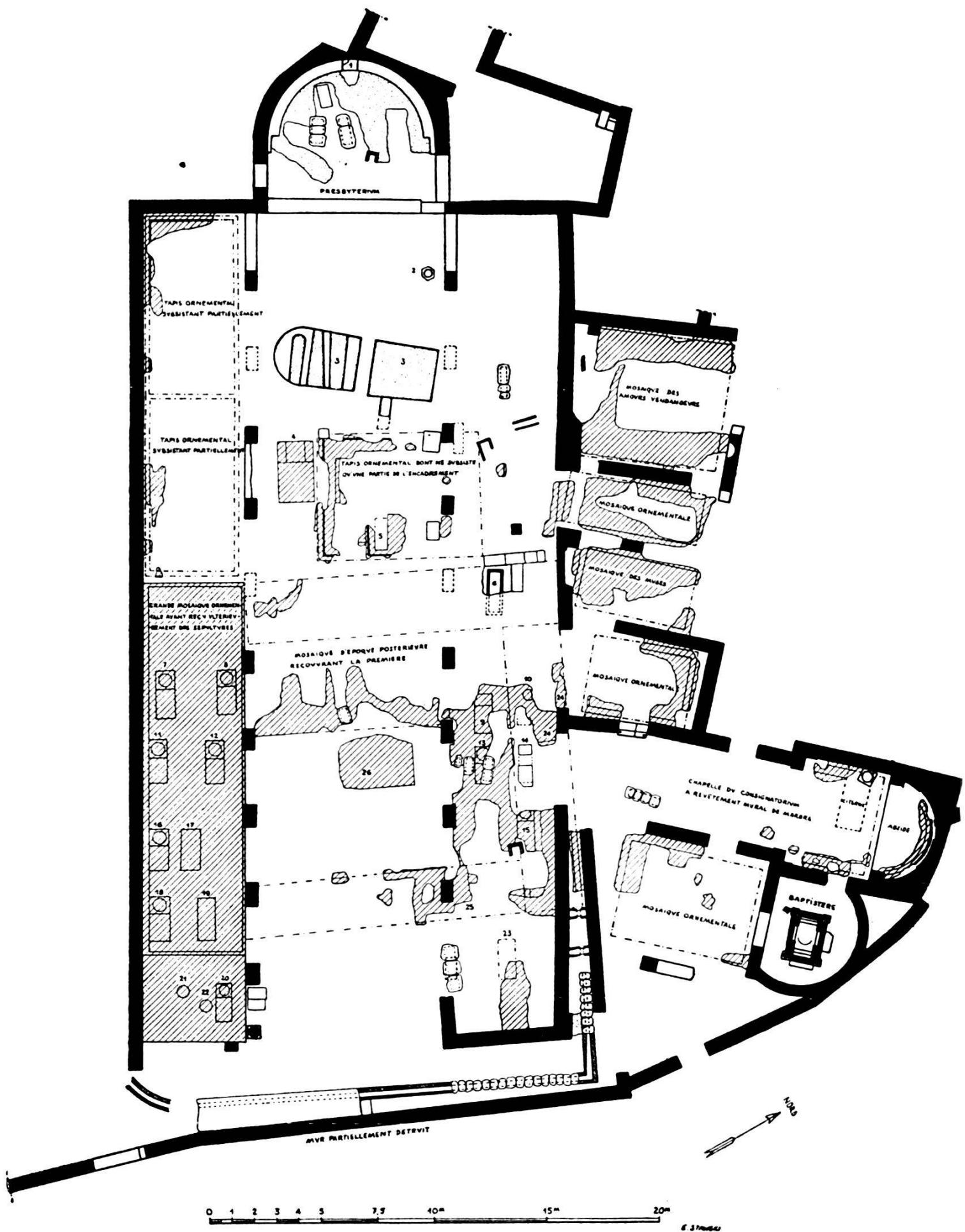
La belle villa à l'Est de la basilique, avec sa cour intérieure munie d'un *lavacrum* et d'un péristyle, serait la maison de Julianus, contiguë à la basilique selon la lettre 99, léguée à la communauté durant l'épiscopat de saint Augustin selon le sermon 355, 4.

Entre cette *insula* et l'ancien rivage s'étendent quelques villas très riches et les ruines très malmenées d'un édifice en qui M. Marec voit une basilique à cinq nefs, bien que sa forme soit inusitée. Une salle carrée du côté de la rue en serait l'abside. Suivent, vers l'Est, un *presbyterium*, à un niveau plus bas le *quadratum populi* divisé en cinq nefs par quatre rangées de colonnes, finalement un porche et un atrium très mal conservé. M. Marec propose d'identifier cette basilique avec celle de saint Léonce, son fondateur (fin du III^e ou début du IV^e siècle).

Ajoutons à cette énumération déjà abondante les nombreux plans et dessins, les innombrables photographies des ruines des édifices, des tombes, des sculptures, des objets, surtout la moisson extrêmement riche des mosaïques appartenant à diverses époques, toutes décrites, étudiées, dessinées, complétées avec amour et habileté ; les plus riches sont reproduites en couleur. M. Marec est lui-même un excellent dessinateur. Voilà autant d'éléments nouveaux qui permettent de faire revivre le milieu dans lequel le plus grand Docteur de l'Eglise a vécu.

La publication de M. Marec est un événement dans le domaine de l'archéologie chrétienne. Nul doute qu'il va donner une nouvelle impulsion aux études augustiniennes. Son auteur peut être sûr de l'admiration et de la gratitude des historiens comme des théologiens.

Est-ce dire que la discussion est close ? Certes, non. M. Marec lui-même ne cesse d'affirmer le caractère souvent problématique et provisoire de certaines de ses solutions. Aussi la critique n'a-t-elle pas tardé. M. Jean Lassus, l'archéologue bien connu de la Syrie, aujourd'hui Directeur du Service des Antiquités de l'Algérie, juge favorablement l'identification de l'ensemble de l'*insula* (Préface du livre de M. Marec). Il rencontre plus de difficultés à suivre l'auteur dans l'interprétation du monument appelé « l'Eglise à cinq nefs ».



Basilique à trois nefs, Consignatorium, baptistère, une partie de la maison dite de Julianus

M. Henri-Irénée Marrou, de qui nul n'ignore l'autorité, vient de publier dans le dernier numéro de la Revue des Etudes Augustiniennes (VI, 1960, pp. 109 à 154) une étude qui se distingue par une rare connaissance de l'Afrique chrétienne unie à un remarquable don d'observation et de sens critique. L'examen des tombes et des inscriptions de l'époque vandale est particulièrement instructif. Tout en arrivant au même résultat relativement à la date de la construction de la basilique à trois nefs au IV^e siècle et des tombes creusées dans son sol au V^e siècle, M. Marrou est très sceptique au sujet de son identification avec la cathédrale de saint Augustin. Qui nous prouve que ce ne fut pas la basilique des Donatistes ? (pp. 147 s.). Il lui « paraît plus raisonnable de voir dans la basilique à cinq nefs une maison privée qu'une église » (p. 112, note 13). La critique serrée dont je me demande si elle tient compte de l'ensemble des éléments archéologiques et littéraires, se termine cependant par la constatation consolante et flatteuse pour M. Marec : « Nous sommes maintenant en mesure de montrer au pèlerin le sol que saint Augustin a foulé de ses pas, l'abside du haut de laquelle il a prêché, l'emplacement de l'autel où il a officié, le baptistère où il a baptisé, et cela au moins dans les dix dernières années de sa vie » (pp. 153 s.)¹. Nous savons en effet que la constitution de l'empereur Honorius du 30 janvier 412 avait décrété l'attribution aux catholiques des églises donatistes. L'ordre a dû être exécuté à Hippone.

J'avais promis pour ma part, il y a cinq ans, de confronter avec les données des fouilles les résultats d'une longue analyse des textes concernant l'église principale et les autres sanctuaires chrétiens d'Hippone-la-Royale, publiée dans la Revue des Etudes Augustiniennes (I, 1955, pp. 299 à 343). Je ne me sens pas encore à même de tenir ma promesse. Un travail vraiment solide exigerait un examen prolongé au milieu des ruines elles-mêmes. Le moment opportun à ce travail ne s'est pas encore présenté. Qu'il me soit permis d'apporter en attendant et sous réserve quelques éléments peut-être utiles au débat.

Les textes anciens, concérons-le, n'apportent pas la clarté désirée. Cependant, certaines données qu'ils fournissent ne semblent pas avoir trouvé l'attention qu'elles méritent. C'est d'abord l'identité de la Basilique Léontienne avec la Basilica Maior, rendue presque certaine par les indications topographiques mises en tête des sermons 257 et 258 d'une

¹ Je doute pour ma part que saint Augustin ait jamais abandonné le baptistère de son église principale, épiscopale pour utiliser celui des Donatistes.

part, et de 148 et 260 d'autre part dans les séries pascales *Fleury* et *Alleluia*¹. A supposer que l'identification proposée par M. Marec soit exacte, il faudrait dire en conséquence que notre basilique à trois nefs est la *Basilica Maior*, appelée aussi *Ecclesia Leontiana* (sermo 240) ou encore *Ecclesia Pacis*². Le nom de *Basilica Leontiana* lui a été donné parce que saint Léonce en fut le fondateur (sermo 262, 2). Les catholiques y célébraient l'anniversaire de sa sépulture le 4 mai. Mais les Donatistes en faisaient de même, sans doute dans leur propre basilique (epist. 29). Ces faits nous placent devant des problèmes complexes.

Quand saint Léonce a-t-il fondé son église ? P. Monceaux avait fait de cet évêque un martyr de la persécution de Dioclétien. Il fut contredit avec raison par le R. P. H. Delehaye. Jamais saint Augustin n'appelle saint Léonce martyr, jamais il ne l'énumère parmi les martyrs d'Hippone³. Comme saint Léonce est vénéré également par les Donatistes, il est légitime de conclure qu'il mourut avant l'origine du schisme, c'est-à-dire avant 311⁴. Or, il est impossible d'attribuer notre basilique à une époque antérieure à la paix constantinienne. Ses dimensions, son architecture, le style de ses mosaïques s'y opposent. Soit M. Marec soit M. Lassus soit M. Marrou sont d'accord sur ce point⁵.

Le problème serait dès lors résolu si M. Marec n'avait pas découvert sous le sol de la basilique un édifice plus ancien dont subsistent de notables parties des mosaïques. Il pense y reconnaître un sanctuaire préexistant à la basilique. M. Marrou⁶ y voit plutôt une villa avec sa cour entourée d'un péristyle au centre, la salle d'apparat (le « *tablinum* » ou « *l'oecus* ») au Nord-Ouest, enfin au Nord-Est des pièces obliques par rapport à l'axe du quadriportique⁷. Car le style des mosaïques est contemporain de celui des mosaïques de la villa (panneau D), fait qui n'a pas échappé à M. Marec. Ces salles ont été transformées plus tard en *consignatorium* et *catechumeneum* auxquels s'ajoute un baptistère.

¹ Cf. Dom G. MORIN, *Miscellanea Agostiniana*. I Roma 1930, p. 666 ; Dom C. LAMBOT, *Revue des Sciences religieuses* 30, 1956, pp. 230-240 ; O. PERLER, *Revue des Etudes Augustiniennes* 2, 1956, pp. 435 s.

² Cf. *Revue des Etudes Augustiniennes* 1, 1955, pp. 307-310.

³ Ib., p. 301.

⁴ Ou du moins avant son extension à Hippone que nous ignorons. Le premier évêque donatiste connu d'Hippone est Faustinus, à l'époque de l'empereur Julien.

⁵ M. LASSUS date les mosaïques de la nef de la basilique du milieu du IV^e siècle. Il hésite entre 340 et 360

⁶ A. c., pp. 114-123.

⁷ M. MARROU a. c., p. 116, fig. 2, attribue l'abside du « *consignatorium* » à une époque postérieure. Il faudrait en apporter la preuve archéologique.

L'époque de ces transformations n'est pas aisée à établir. Toujours est-il que ce complexe a continué à servir à des fins ecclésiastiques lorsque la basilique a été construite.

Une troisième solution résoudrait bien des difficultés. Il est en effet impossible de prouver le caractère religieux de l'édifice sous la basilique par les fragments des murs et des mosaïques. Le plan général est celui d'une maison profane avec sa cour et son péristyle. Il faudrait évidemment pouvoir compléter les fouilles. Le complexe qui deviendra un jour le *consignatorium* avec ses salles voisines me semble avoir fait partie de la maison contiguë dite de « Julianus ». M. Marec admet cette possibilité. Mais ce complexe en était séparé pour être incorporé à l'édifice mentionné en premier lieu (celui sous la basilique). Rien n'empêche alors d'y voir le sanctuaire fondé par saint Léonce. La salle absidée, vu sa date, sa disposition, son orientation vers le Nord-Est, son abside, se prêtait bien au culte eucharistique. Nous aurions alors un cas semblable à celui de la maison de Doura-Europos, où la « chapelle » et le baptistère occupent des salles entourant une cour intérieure. A Hippone, les dimensions de la salle absidée sont même supérieures et – cela peut être un pur hasard – son orientation est identique à celle de la salle eucharistique de Doura. Dans ce cas, rien, ni la chronologie, ni l'architecture, ni les noms donnés à la basilique ne s'opposeraient à l'identification proposée par M. Marec. Au contraire, la continuité des deux sanctuaires, celui fondé par saint Léonce et la basilique à trois nefs, serait évidente par l'adaptation de l'ancienne salle absidée et des salles voisines à l'instruction des catéchumènes, à l'administration du baptême et de la confirmation. Il est probable que le baptistère a été construit à ce moment. Le manque de place entre les salles préexistantes et la rue expliquerait son exiguité et sa pauvreté par rapport aux dimensions de la basilique. En raison de cette continuité visible, la nouvelle basilique a pu retenir l'ancien nom populaire « Basilica Leontiana ». Son nom propre était celui de « Basilica Pacis » donné dans les actes officiels¹. Il semble rappeler la politique religieuse de Constantin plutôt que la période d'union entre Catholiques et Donatistes, inaugurée par l'édit de l'empereur Constant en 347. On devrait alors proposer l'ère constantinienne prise dans un sens large, comme date de la construction de la Basilica Pacis. L'architecture et le style des mosaïques y concordent. L'époque de Constant n'est évidemment pas exclue.

¹ Ceux du synode d'Hippone de 393, de la conférence avec le manichéen Félix, enfin le procès verbal de l'élection du prêtre Heraclius comme successeur de saint Augustin en 426, cf. Rev. Etud. Aug. 1, 1955, pp. 307-309.

Mais notre basilique à trois nefs posent encore d'autres problèmes. Tout en utilisant certains éléments (pans de mur, mosaïques, le complexe du *consignatorium*) de l'édifice antérieur, elle est axée plus vers le Nord-Est. On a pensé que la raison en fut une citerne de l'établissement industriel préexistant qui gênait la construction de l'avant-dernier pilier du collatéral droit. Je doute que telle fut le motif. C'était en effet plus facile de combler la citerne ou d'y enfoncer la base du pilier que d'entamer plusieurs salles de la villa dite de Julianus au Nord-Est. Par contre, du côté opposé, au Sud-Ouest, où M. Marec situe un jardin, le terrain n'offrait pas les mêmes difficultés. N'est-il pas plus logique de conclure que l'on voulait utiliser la citerne ? Elle se trouve, comme l'a bien vu M. Marrou, directement à l'emplacement de l'autel, en avant de l'abside. Que l'on se souvienne de la basilique de Saint-Pierre au Vatican et de celle de Saint-Paul sur la Via Ostiensis. La *Memoria* préexistante a déterminé dans les deux cas l'emplacement et l'orientation de la basilique. Il en est de même pour tant d'autres églises commémoratives. En toute hypothèse nous pouvons difficilement admettre que les Chrétiens d'Hippone aient pu ériger notre basilique à trois nefs sans être propriétaires de la villa mitoyenne au Nord-Est que M. Marec identifie avec la maison de Julianus, léguée à la communauté seulement du vivant de saint Augustin (Epist. 99). Si cette maison est à chercher parmi les édifices de notre *insula* chrétienne, ce serait plutôt du côté de l'abside ou encore au Sud de la façade (lettre E du plan de M. Marec, fig. 1, pp. 20 s.)¹.

La citerne contenait 17 tombeaux, 14 dans la section Sud-Ouest, 3 dans celle Nord-Est. Il ne peut donc s'agir ni du groupe des Vingt Martyrs ni de celui des Huit Martyrs dont saint Augustin mentionne à plusieurs reprises² la *Memoria*, respectivement la basilique. La plupart des caveaux semblent d'ailleurs d'une époque plus tardive. Un examen des objets trouvés³ permettrait une chronologie plus précise, l'analyse

¹ Voici le texte de la lettre 99, 3 : de domo illa quid dicam, nisi benignissimae tuae curae gratias agam ? nam eam quam dare possumus, nolunt, quam uolunt autem, dare non possumus ; neque enim sicut falso audierunt, a decessore meo reicta est ecclesiae, sed inter antiqua eius praedia possidetur et antiquae alteri ecclesiae sic cohaeret quemadmodum ista, de qua agitur alteri. Il semble préférable de comprendre l'expression « ecclesia » dans le sens de « basilique » bien que le sens plus large de « *insula ecclesiae* » soit possible. Cf. Rev. Etud. Aug. 1, 1955, p. 319, n. 157.

² Cf. Rev. Etud. Aug. a. c., pp. 328 s. et 2, 1956, pp. 435-446.

³ Leur description se trouve à la p. 52, la reproduction à la p. 56.

des fragments d'ossement peut-être des conclusions précieuses. Mais qui nous prouvera que la citerne n'a pas été utilisée dès la construction de la basilique pour y déposer le cadavre et les restes d'un personnage vénéré ? Ici se pose le problème du culte des martyrs et des confesseurs, éventuellement d'une translation, de l'ensevelissement à l'intérieur des villes et dans les églises. Ce dernier problème a été soulevé par M. Marrou (pp. 131-133). M. Marec avait pensé au tombeau de saint Augustin. Notre argumentation suppose une tombe plus ancienne. Il ne me semble pas hors de propos d'avancer l'hypothèse d'une déposition de saint Léonce dans notre citerne. Son anniversaire était certainement célébré par des agapes dans sa basilique qui est la « Basilique Majeure ». Or les agapes étaient liées à une « memoria », normalement au tombeau du martyr. Les caveaux postérieurs pourraient s'expliquer par la coutume de se faire enterrer « ad sanctos »¹. Mais comme les Donatistes célébraient le même anniversaire de la même manière, sans doute dans leur propre église, la présence du tombeau de saint Léonce ne trancherait pas nécessairement le problème de l'identification. Il y aurait cependant une présomption en faveur des Donatistes parce qu'ils introduisirent les premiers la coutume d'inhumer dans les églises. Il faudrait alors supposer qu'ils étaient en possession du cadavre de saint Léonce. L'hypothèse même d'un vol n'est pas à exclure comme le montre l'exemple des Novatiens de Rome qui avaient volé le corps de saint Silanus (*Depositio Martyrum*, 10 juillet). Nous savons d'autre part que les Catholiques eux aussi enterraient exceptionnellement à l'intérieur des villes et des églises au IV^e siècle déjà. M. Marrou cite plusieurs exemples (p. 133). Et il me semble plus raisonnable d'admettre qu'à Hippone les Catholiques possédaient le tombeau de leur évêque Léonce. L'indice en est le culte célébré par eux dans son église par des agapes. Saint Augustin le compare à celui rendu à saint Pierre au Vatican, c'est-à-dire attaché à son tombeau (*epist. 29, 10*).

Un deuxième texte qui n'a pas été jeté dans le débat, est tiré du sermon 196, prononcé le jour de Noël, sans doute dans l'église principale d'Hippone en raison de la solennité. La fête de Noël attira des audi-

¹ J'avais pensé (*Rev. Etud. Aug. 1, 1955, pp. 301-304*) pouvoir expliquer le culte de saint Léonce par le souvenir qui se rattachait à la basilique fondée par lui. Je me référais au canon 17 du sixième Concile de Carthage en 401. M. le professeur Th. Klauser, de Bonn, ne m'a pas approuvé, peut-être avec raison. Les agapes avaient lieu à l'endroit des tombeaux. De fait, le Concile cité parle des martyrs, non des confesseurs.

teurs plus nombreux qu'à l'ordinaire : « *Multos video propter sollemnitatem* » (n. 4). L'hypothèse que ce fut dans la basilique récupérée des Donatistes est à écarter. Bien que nous ne puissions pas fixer la date exacte du sermon, son style et ses idées appartiennent à la première période de l'épiscopat de saint Augustin. Vers la fin, le prédicateur supplie ses auditeurs de ne pas s'adonner aux jouissances païennes le jour des Calendes du mois de janvier, comme certains l'avaient fait à l'occasion de la fête de saint Jean-Baptiste pendant que lui, Augustin, fut absent. « *Sortant d'une fête superstitieuse païenne, des Chrétiens vinrent à la mer et y prirent un bain* » (sermo 196, 4 : *de sollemnitate superstitionis pagana Christiani ad mare veniebant et ibi se baptizabant*). La basilique dans laquelle saint Augustin prêche est donc, selon ce texte, à proximité de la mer, l'endroit des réjouissances païennes dans la direction opposée, sans doute à l'intérieur de la Cité, probablement vers son centre. Cette localisation, près de la mer, est réalisée par notre basilique. L'ancien rivage est tout proche. Au Sud-Est on a découvert une cale de descente, indice d'un port. Si nous étions sûrs que ce fut la seule basilique construite au bord de la mer, notre argument serait décisif. Or, « *la basilique à cinq nefs* » mise à part (nous en parlerons encore), les chances d'en trouver une autre ne me paraissent pas grandes. Les constructions modernes ont envahi presque tout le terrain près du rivage ancien sans que l'on ait signalé des ruines. Il se peut aussi que la rivière proche (la Seybouse), qui s'est déplacée depuis l'époque romaine, ait submergé d'anciens monuments.

L'examen des annexes de la basilique dépasserait le cadre de cet article. Il occupe pourtant une place importante dans l'argumentation de M. Marec. S'il est difficile d'apporter des preuves décisives pour les identifications isolées (*secretarium*, *Memoria* de saint Etienne, monastère, maison épiscopale, etc.), l'ensemble n'en est pas moins impressionnant.

Le complexe du baptistère et des salles environnantes méritent cependant une attention particulière. C'est un des plus beaux ensembles destinés à l'initiation chrétienne. M. Marec voit dans la salle absidée le *consignatorium*, il me semble avec raison. Dom C. Lambot¹ avait proposé la chapelle des Vingt Martyrs. J'ai émis ci-dessus l'hypothèse qu'elle pouvait avoir été un sanctuaire primitif, destiné plus tard à réunir les catéchumènes. La salle annexe plus petite a dû servir aux rites prépara-

¹ Les sermons de saint Augustin pour la fête de Pâques, dans *Revue des Sciences religieuses* 30, 1956, pp. 230-240. Cf. O. PERLER, La « *Memoria des Vingt Martyrs* » d'Hippone-la-Royale, dans *Revue des Etud. Aug.* 2, 1956, pp. 435-446.

toires du baptême comme l'exorcisme, le renoncement à Satan, conformément aux descriptions détaillées d'un saint Ambroise, d'un saint Cyrille, etc. De là, le néophyte entrait dans le baptistère proprement dit. Je pense qu'il s'approchait de la cuve baptismale du côté Sud-Est où une marche est conservée. Il en sortait probablement du côté opposé pour se rendre de là au *consignatorium*. Le ministre du baptême a dû se tenir du côté Nord-Est. Car le néophyte, en face de lui, regardait habituellement vers le Soleil levant. Le curieux petit bassin rectangulaire qui flanque extérieurement la cuve baptismale était, selon M. Marec, probablement affecté au lavement des pieds (p. 108). Comme ce rite ne se pratiquait pas dans toutes les églises – il n'est en tout cas pas attesté pour Hippone –, et comme cet endroit serait vraiment insolite et mal commode, je suppose une autre destination. Le ministre du baptême a pu y puiser l'eau qu'il versait sur la tête du néophyte. Car, au IV^e siècle, le sacrement était administré à la fois par immersion partielle et par infusion. Le néophyte adulte descendait dans la bassin, profond d'un mètre à Hippone, ailleurs souvent beaucoup moins. Le ministre de son côté versait de l'eau sur la tête.

L'abside de la salle voisine était tout indiquée pour compléter le baptême par l'administration de la confirmation, réservée généralement à l'évêque. Nous sommes par conséquent dans le *consignatorium*, qui pouvait servir également de *catechumeneum*.¹ Il était suffisamment spacieux pour réunir les nouveaux baptisés avant qu'ils ne rentrassent en procession solennelle dans la basilique afin d'y assister au sacrifice à l'intérieur des *cancelli*. Il sera ainsi facile d'illustrer dorénavant tant de sermons de saint Augustin.

Le cas de « l'Eglise à cinq nefs » (M. Marec pp. 183 à 212) est plus délicat. Le caractère ecclésiastique de l'édifice a été mis en doute par MM. Lassus et Marrou. Cependant, plusieurs tombeaux alignés du côté du portique Ouest en sont un indice important, d'autant plus que nous nous trouvons sur le bord de la mer. On aimerait être renseigné sur leur époque. Ils s'insèrent dans le plan de l'édifice et de ses mosaïques. Une épitaphe fragmentaire en grec « nous reporte plutôt à l'époque byzantine » (M. Marrou, p. 112 N° 13). Mais qui nous en donne la certitude ? Les fidèles parlant le grec n'ont pas dû être l'exception encore au IV^e siècle comme le montre l'exemple du prédecesseur de saint

¹ Saint Augustin suppose une salle où les néophytes prient, car à la fin (n. 10) du sermon *De cantico novo*, il s'adresse à eux en disant : *in illo fonte adjuvetis nos orationibus vestris*.

Augustin, l'évêque Valère. Il reste le fait d'enterrer sous le portique-narthex d'une église à l'intérieur de la ville. Si cet usage se répand à une époque plus tardive, est-il exclu au IV^e ou au V^e siècle ?¹

D'autre part l'architecture de cette église serait tellement étrange qu'il faudrait supposer des remaniements et des agrandissements successifs, ce qui en soi n'est pas impossible. Somme toute, on pourrait l'identifier, non pas à la Basilique Majeure (de Léonce-de la Paix) ni à la basilique donatiste – il lui manque le baptistère, pour ne mentionner qu'une raison –, mais à « l'ancienne église » dont parle la lettre 99. Car elle réalise deux caractéristiques indiquées par cette lettre, l'ancienneté et la mitoyenneté avec une maison d'habitation.

Il ne me reste qu'à féliciter M. Marec, à le remercier de l'enrichissement apporté à l'archéologie et à lui souhaiter la confirmation des ses interprétations par les fouilles en cours.

¹ Cet article était déjà sous presse, lorsque j'eus connaissance du travail de MM. J. CINTAS et N. DUVAL : L'église du prêtre Félix (région de Kélibia), dans KARTHAGO, ix, 1958, pp. 155-265, sorti en 1960. Il apporte un matériel de comparaison très riche et précieux. La plus ancienne tombe, celle du prêtre Félix, se trouve dans l'abside. Elle est datée de la fin du 4^e siècle. Les tombes à l'intérieur de la basilique se multiplient au courant du 5^e siècle. La chronologie de celles de la basilique à 3 nefs à Hippone est ainsi confirmée ; de même le caractère ecclésiastique de « l'église à 5 nefs »